Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 26 (1938)
Heft: 4

Artikel: Que devinrent les restes de Pierre Nicolas Chenaux?
Autor: Naef, Henri
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-817860

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Que devinrent les restes de Pierre Nicolas Chenaux ?

par Henri NAEF.

I. *L'exhumation de la Tour-de-Trême.*

Dans un article où l'ironie n'était pas absente, feu M. l'abbé Ducrest qui, pendant plusieurs lustres, présida la Société d'histoire du canton de Fribourg avec une distinction égale au dévouement, a narré les derniers avatars des restes de Nicolas Chenaux :

« On assure — écrivait-il [1] — qu'en 1875, lors de la démolition de la tour de l'ancienne église de La Tour-de-Trême, la vénérable relique fut retrouvée. M. François Reichlen, qui fut témoin de la découverte, raconte qu'en soulevant une dalle placée exactement au-dessous de la grande cloche, dalle sous laquelle, d'après la tradition, devait avoir été enfoui le funèbre trophée, on exhuma, à environ un demi-mètre de profondeur, une tête de dimension plus qu'ordinaire, portant un chapelet enroulé autour du crâne. La mâchoire avait conservé deux belles rangées de dents blanches dont un irrespectueux ouvrier italien fit d'un coup de pied sortir une partie de leurs alvéoles séculaires.

---

[1] *Les litanies en l'honneur de Pierre Nicolas Chenaux* dans « Etrennes fribourgeoises », 1905, p. 71.

Un habitant de la localité, Félicien Vernaz, apparenté à l'ancienne famille Chenaux, emporta chez lui l'ossement et le garda plusieurs années. »

Voici le seul récit connu de l'exhumation. Nous en avons un autre à produire ; celui d'un important témoin, aujourd'hui décédé, M. Albert Morand, dit « Morand Chasseur ». Il était né en 1861 ; il est mort, le 28 octobre 1928, à La Tour-de-Trême. Sachant qu'il avait eu part à l'événement, nous l'avions prié de nous en faire la narration. Il s'y prêta le plus volontiers du monde, vint nous voir au Musée gruérien où nous avons, sous sa dictée, le 16 mai 1924, entre 6 et 7 heures du soir, noté les renseignements qui vont suivre. Ils complètent et, sur plus d'un point, corrigent le texte de l'abbé Ducrest.

Celui-ci, d'ailleurs, a commis une erreur notoire sur l'époque exacte des faits. La première pierre de la nouvelle église fut posée par Mgr Marilley, le 17 mai 1874 ; le 13 septembre 1876[1], le sanctuaire était consacré. L'ancien n'étant pas sur le même emplacement servit, de toute évidence, au culte jusqu'au moment où le nouveau put le remplacer. La démolition n'eut donc pas lieu avant l'automne 1876 ; et la date de 1875 ne convient pas. Bornons-nous pour l'instant, à le constater et ne demandons pas, de but en blanc, à Morand Chasseur de nous informer ; il le fera tout à l'heure peut-être, à son insu. Les précisions auditives et visuelles l'emportent chez lui. Et voici pourquoi :

Il se trouvait sur place quand il fut hélé par un bourgeois de La Tour appartenant à une famille considérable qui, dès le XVe siècle, donnait à la commune des syndics et s'était alliée aux Chenaux. C'était un homme d'âge et Morand un adolescent. Laissons à ce dernier la parole[2].

---

[1] A. Dellion, *Dictionnaire hist. et statist. des paroisses catholiques du cant. de Fribourg*, t. VII, p. 194, 195.

[2] Les notes que nous avons prises, séance tenante, sous dictée, sont conservées aux archives du Musée gruérien (dossier Chenaux) ; nous avons respecté, autant que possible, le style du narrateur.

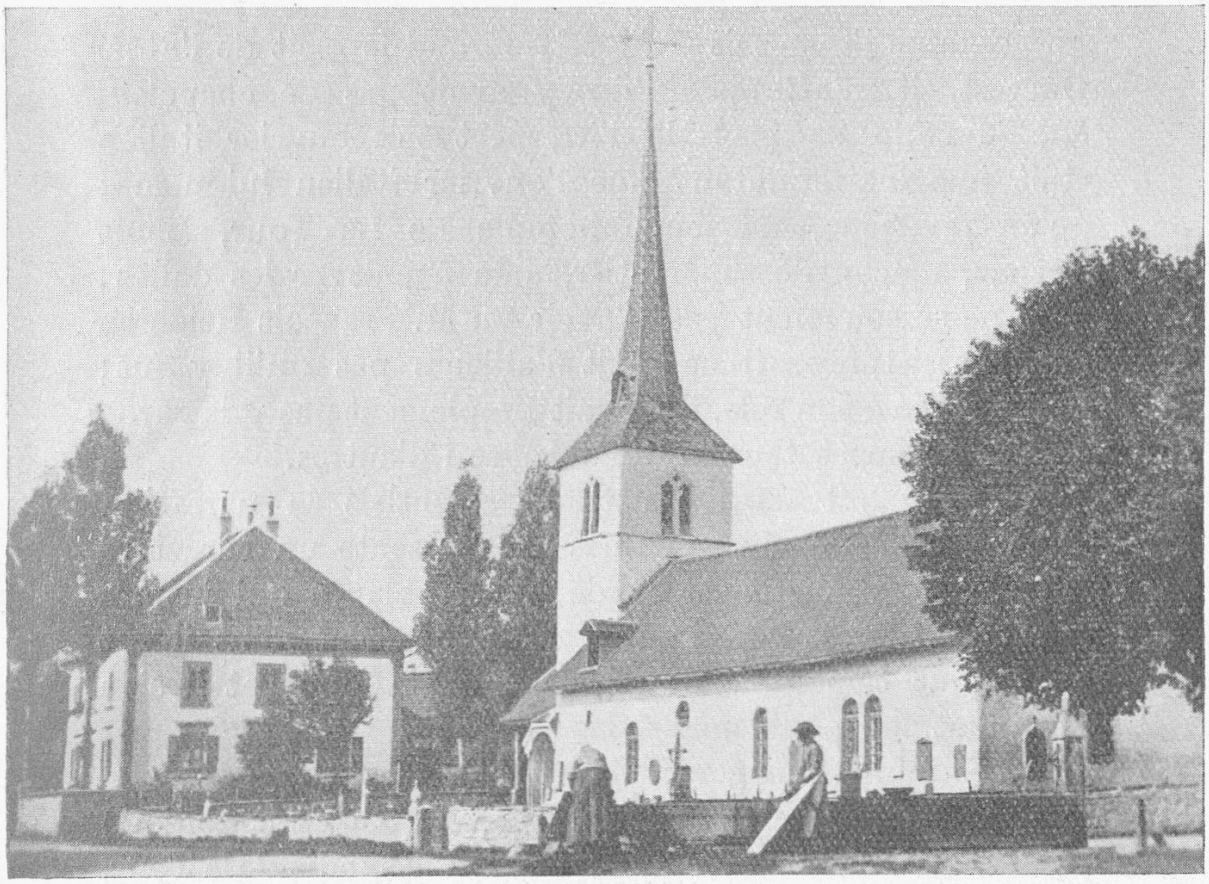

L'ancienne église de la Tour-de-Trême, démolie en 1876,
et le clocher à l'abri duquel fut inhumée la tête de Pierre Nicolas Chenaux.
(Photographie de feu M. Jules Gremaud, à Bulle.)

« Félicien Vernaz arrive avec une pioche et une pelle sur l'épaule. Il me dit:

— Vin vère inque. Crouse on bocon lârze.[1]

C'était exactement sous la corde qu'on sonnait la grande cloche[2]. Alors j'ai pris la pioche et j'ai creusé: la tête se trouvait à 0 m. 70 ou 0 m. 80 de profondeur. Elle était seule, sans autres ossements: un superbe crâne avec toutes les dents; en l'extrayant, un coup de pioche fit sauter une dent. »

---

[1] « Viens voire ici. Creuse un peu large ! »

[2] Albert Morand croyait alors le clocher démoli, ce qui est une impossibilité matérielle. Cette opinion est d'ailleurs infirmée par un autre témoin, comme on le verra ci-après.

Comme j'opposais à Albert Morand le récit de l'abbé Ducrest, il m'affirma qu'il n'y avait pas de chapelet; que le coup de pied de l'irrespectueux ouvrier italien était imaginaire autant que l'ouvrier italien lui-même; qu'en revanche, un jeune homme de La Tour, Louis Vernaz, maçon de son métier, aida à enlever les dalles; qu'il ne se souvenait pas d'avoir vu M. François Reichlen dans l'assistance. Il ne niait d'ailleurs pas qu'il y fût; tout occupé à son rôle, il n'avait simplement pas pris garde à ce jeune spectateur confondu parmi d'autres.

Confirmant dans ses traits essentiels la narration publiée, celle de Morand Chasseur présente un caractère indéniable de simplicité et de vraisemblance qui inspire confiance. Il est certain que cet événement dont il fut mieux que témoin, mais acteur, l'avait frappé et il s'en souvenait.

Ecoutons-le encore:

« A ce moment, Félicien Vernaz (qui était radical) prit la tête sous son bras, quand arriva le syndic de la Tour, M. Corboz[1], un conservateur (Morand Chasseur l'appelait un « tépelet », un « mâchuré »), lui disant qu'il n'avait pas le droit d'emporter ce crâne ». Sur quoi le vieux Vernaz lui aurait répondu: — Viens la prendre, bougre de crapaud! Et, comme il était fort, il rentra chez lui, sans être inquiété, accompagné du jeune Morand.

Peut-être celui-ci a-t-il, avec le temps, modifié quelque peu la verdeur du dialogue; on ne saurait douter du moins de son existence, si conforme aux ardeurs villageoises du temps — voire de tous les temps. Ainsi se serait passée l'exhumation.

Par une chance exceptionnelle, il est possible de confronter les témoins à un autre témoin, bien vivant celui-là,

---

[1] Louis Corboz avait été nommé par le Conseil d'Etat aux charges de syndic et d'officier d'état civil, le 18 décembre 1875. (Obligeante communication de Mlle Niquille, archiviste d'Etat.)

M. l'ancien syndic Emile Dupâquier, de la Tour-de-Trême, né en 1863, qui lui aussi avait assisté à l'exhumation et s'en souvient. Le 24 septembre 1933, présidant, en sa qualité de premier magistrat de la commune, l'inauguration de l'inscription commémorative apposée au roc de la vieille tour du village, M. Dupâquier avait prononcé ces mots:

« Quelqu'un, dont on ne connaît pas le nom, apporta en effet la tête de l'infortuné qui avait été décapité et écartelé à Fribourg, après sa mort, et l'on enterra la précieuse dépouille sous le clocher de l'ancienne église. Celui qui vous parle fut témoin de l'exhumation, en 1876, de ce funèbre trésor qui fut jalousement gardé, à tour de rôle, dans diverses familles, et remis au Musée gruérien, il y a un certain nombre d'années, par notre combourgeois, M. Paul Morand-Weitzel, actuellement à Genève »[1].

M. Dupâquier ayant eu la complaisance de s'intéresser à nos essais de précision, vint, le 5 mai 1938, au Musée gruérien nous apprendre ce qui suit:

Le clocher était encore debout lors de la trouvaille, et la fosse se trouvait sous la corde du marguiller. Il existait un plancher qui, apparement recouvrait la dalle. M. Dupâquier a bien connu Louis Vernaz maçon, mort à Genève. Pour le reste, de deux ans plus jeune qu'Albert Morand, il n'a nulle mémoire des détails et en particulier du chapelet. Il ne saurait rien dire non plus sur l'aspect du crâne, la dentition, ni le coup de pioche.

D'autre part, M. le syndic Dupâquier a bien voulu rechercher dans les registres communaux et aux archives paroissiales le moment exact où le clocher fut démoli. En vain. Seulement, puisqu'il était encore debout au moment de l'exhumation — et le témoignage si prudent M. Dupâquier est sur ce point catégorique —, c'est de l'automne 1876 qu'il date cet événement.

---

[1] Allocution reproduite dans *La Gruyère, Le Fribourgeois, La Feuille d'Avis de Bulle,* du 26 septembre 1933.

Dans les généralités, la déposition de ce magistrat confirme donc celle d'Albert Morand, et le chapelet paraît bien aussi légendaire que le coup de pied de l'Italien.

Que dire maintenant de la « tête de dimensions plus qu'ordinaires », des « deux belles rangées de dents blanches » (version Ducrest-Reichlen), du « superbe crâne avec toutes ses dents » dont l'une fut brisée d'un coup de pioche (version Alb. Morand) ? A ces impressions concordantes s'oppose le mutisme de M. Dupâquier, le plus jeune il est vrai des témoins évoqués (M. Reichlen est né en 1855).

Pour en avoir le cœur net, et dans l'espoir de trouver quelques documents complémentaires, les gardiens actuels de l'urne où reposent les restes de Chenaux ont décidé de l'ouvrir. Le récipient de zinc, peint en vert foncé, porte cette simple inscription: « Cette urne contient la tête de Pierre Nicolas Chenaux de la Tour-de-Trême, assassiné par un traître le 4 mai 1781 près de Posieux ».

Le constat a été effectué le mardi 24 mai 1938, à 1 heure de l'après-midi, dans la grande salle du Musée gruérien à Bulle, en présence de M. le député Lucien Despond, gendre de feu M. l'avocat Lucien Morard, et président de la Commission du Musée gruérien, de M. le conseiller national James Glasson, député et syndic de Bulle, enfin du conservateur du musée [1].

L'urne contenait un papier portant cette brève mention au crayon: « Louis Weitzel 1884, 12 novembre ».

Le crâne, enveloppé d'un papier fort, était calé pour éviter toute mobilité; du sable et de la terre s'y étaient incrustés. On en trouvera plus loin l'image. Il mesure en

---

[1] Le descellement et le rescellement ont été opérés par M. Edouard Schindler; une photographie du crâne a été prise par M. Gremion, employé de M. Simon Glasson, photographe à Bulle. Le constat terminé, tout a été replacé dans la cavité rectangulaire de l'urne, en l'état premier. On y a ajouté un acte dactylographié indiquant les circonstances où fut faite l'inspection, le nom des témoins et leurs signatures.

ses deux diamètres 182 mm. (frontal-occipital) et 148 mm. (temporal), et en son plus grand périmètre 501 mm. L'arcade frontale compte 112 mm. Ce ne sont pas là des dimensions anormales[1]. Quant aux belles mâchoires, il n'en reste rien; l'inférieure a disparu; quelques alvéoles de la supérieure subsistent, et n'ont pas conservé leurs dents. En revanche, la partie gauche de la mâchoire supérieure est brisée si brutalement que ce n'est pas une, mais plusieurs dents qui disparurent du coup de pioche.

Si ce n'étaient les traces de cet accident, l'état du crâne ne correspondrait guère à la description qui en fut donnée. Mais on verra qu'avant d'être placée dans l'urne, la boîte cranienne avait passé en plusieurs mains; les dents et le maxillaire inférieur avaient pu disparaître.

La question qui vient donc naturellement à l'esprit est celle-ci: Ce crâne est-il celui de Chenaux ? C'est ce que nous allons examiner, en toute impartialité.

II. *Le crâne de Pierre Nicolas Chenaux et sa légende.*

Après l'exhumation que devinrent ces restes ? Reprenons ici l'article de M. Ducrest: « M. Weitzel, chapelier à Bulle, manifesta le désir de posséder le crâne; il réussit à l'obtenir et lui donna une place d'honneur dans son « musée », après l'avoir soigneusement scellé dans une urne

---

[1] Les moyennes indiquées d'ordinaire par les auteurs sont sensiblement plus élevées que ces mesures. Mais, comme nous le fait observer un médecin, M. le Dr E. Allemann, le long séjour en terre d'un ossement le désagrège à tel point que l'effritement des cellules empêche de tirer des conclusions sur les dimensions anthropométriques réelles du sujet. — Sur la taille de Chenaux, cf. P. de Zurich, *Pierre Nicolas Chenaux,* dans «Annales fribourgeoises», 1935, p. 84.

de métal. Plus tard, M. l'avocat Morard reçut l'insigne dépouille ; il crut être agréable au Conseil communal de Bulle en la lui offrant en cadeau, mais à des conditions que celle-ci fit difficulté d'accepter. Depuis la mort de M. l'avocat Morard, on ne sait exactement ce qu'elle est devenue. Déjà auparavant, divers personnages avaient prétendu la posséder, et même un moment, dit-on, le pauvre Chenaux s'était trouvé avoir deux ou trois têtes ! »

La facétie est amusante, c'est pourtant l'information surtout qui manque de sérieux. Le dernier détenteur de l'urne a été M. Paul Morand qui habite Genève et revient chaque année en Gruyère ; il est le propre gendre de M. Louis Weitzel. Voici ce qu'il a bien voulu nous apprendre [1] :

« Dès son exhumation, la tête a été gardée par le descendant de Chenaux, Félicien Vernaz, de la Tour de-Trême, que j'ai parfaitement connu. Elle fut confiée à M. Louis Weitzel, et à Mme Weitzel par la suite, jusqu'en 1901, époque où j'ai quitté Bulle pour Genève, emportant la pieuse relique que j'estimais avoir le devoir... de conserver soigneusement... »

Or, le 6 septembre 1893, M. l'avocat Lucien Morard écrivait en ces termes au Conseil communal de Bulle :

« Monsieur le syndic, Messrs les Conseillers,

Restant seul membre du Comité pour l'érection d'un monument à élever à la mémoire du citoyen martyr Chenaux..., je viens vous prier d'accepter en dépôt, pour être conservée soigneusement... en lieu sûr, la tête du patriote que j'ai fait enfermer dans une urne et que j'irai, avec une délégation de votre part, vous faire remettre par Mme Louis Weitzel. »

---

[1] Lettre du 26 septembre 1933 (Musée gruérien, dossier Chenaux). La copie des pièces citées ci-après sont au même dossier.

A cette offre, le syndic de Bulle, M. Eugène Glasson, répondit aussitôt, le 8 septembre:

« Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que le Conseil communal consent avec empressement à être le dépositaire de la tête de l'illustre patriote Chenaux... Conformément à votre désir, une délégation... assistera à la remise... Vous voudrez bien indiquer le jour qui vous conviendra le mieux. Le Conseil vous exprime ses sincères remerciements pour la confiance que vous lui témoignez. »

On le voit, nulles conditions étranges n'empêchèrent la ville de Bulle d'accepter le dépôt. Elles sont tout autres. M. Lucien Morard, se sachant gravement malade, avait tenu à mettre ordre aux choses qu'il avait prises à cœur; il ne put accomplir celle-ci, car il mourut après un long hiver de souffrances, dans la nuit du jeudi 31 mai au vendredi 1er juin 1894 [1].

Telle fut donc la raison pour laquelle le transfert ne s'effectua pas. Quant à déterminer comment M. Morard avait senti sa responsabilité engagée, il le dit lui-même dans sa lettre du 6 septembre: il était le dernier survivant des membres du Comité constitué pour ériger au patriote un monument [2], comité dont M. Weitzel, décédé l'année même, faisait partie.

---

[1] Cf. *La Gruyère* du 2 juin 1894.

[2] Les origines du Comité Chenaux sont demeurées dans l'oubli. L'obligeance de M. Marcel Zaugg, secrétaire du Cercle des Arts et Métiers, à Bulle, nous permet de les retrouver exactement. Aux procès-verbaux des séances, on lit au 17 avril 1882 (fº 101), sous la présidence de M. Magnin, et en présence des six personnes composant la Commission, cette décision: « Monument Chenaux. — Au banquet ordinaire du Cercle, à la date du 6 janvier 1877, il a été fait une collecte dont le produit est destiné à être versé dans la Caisse pour l'érection du monument à élever au Citoyen Chenaux; le montant provenant de cette collecte a été déposé

Ceci explique cela. En fait, M. Louis Weitzel n'avait été que le dépositaire des restes. Ce n'est pas à lui que Félicien Vernaz les avait cédés, mais au Cercle des Arts et Métiers, et au comité qui recueillait des fonds pour perpétuer la mémoire de Chenaux. M. Weitzel avait reçu la dépouille non seulement parce qu'il était un fervent admirateur du chef gruérien, mais parce qu'il avait, en effet, constitué chez lui « un petit musée » ou, comme dit modestement sa famille, « un embryon de musée ». S'il a apposé son nom dans l'urne, le 12 novembre 1884, c'est parce qu'il s'était chargé du scellement dont M. Morard, personnellement ou en qualité de président du Comité, avait assumé les frais.

A la mort de M. Weitzel, survenue en 1893, M. l'avocat Morard s'était occupé des souvenirs historiques demeurés en dépôt chez le défunt, et s'était mis en relation avec Mme Weitzel pour les offrir à la ville de Bulle [1].

Quand Mme Louis Weitzel mourut à son tour, son gendre prit soin de l'objet. Il «me fut réclamé trois fois — nous écrit-il —. Premièrement par le peintre Joseph Reichlen pour le musée qu'il espérait constituer à Gruyères, deuxièmement par M. Louis Blanc, alors président du Cercle des Arts et Métiers, à la disposition de qui et avec son consentement, je l'ai gardée, et finalement par le Conseil communal de Bulle à qui je l'ai remise, en 1918, pour le Musée gruérien ».

Victor Tissot venait alors de mourir (1917), léguant à Bulle ses biens aux fins d'y fonder l'institution qui porte

---

provisoirement dans la Caisse du Cercle, en attendant la constitution d'une commission spéciale destinée à s'occuper du monument Chenaux ». Signé : Al. Mivroz, secrétaire.

[1] Le premier dépositaire semble avoir été momentanément M. Lucien Morard lui-même. Sur les instances de Mme Morard qu'incommodait le lugubre trophée, alors à découvert, M. Morard le confia à M. Weitzel. (Obligeante communication de M. le député Lucien Despond, gendre de M. Morard.)

son nom et qui comprend le musée et la bibliothèque publique. L'urne de Chenaux repose depuis lors dans la salle d'honneur.

« En résumé — écrit encore M. Paul Morand —, de 1876 à 1918, le crâne de Chenaux n'a passé que dans deux familles: celle de Félicien Vernaz et celle de Louis Weitzel, dont par mon mariage avec sa fille, la mienne est la continuation. »

Voilà, nous semble-t-il, qui sera pour rassurer ceux qui craindraient de voir la tête du patriote se multiplier comme l'hydre de Lerne.

Ici, nous pouvons résumer nos conclusions.

Le crâne masculin, exhumé à La Tour-de-Trême n'était point dans le cimetière, mais en un emplacement insolite, puisque ce n'était pas non plus l'intérieur de l'église ; il n'était accompagné d'aucun autre ossement ; la fosse d'où il fut retiré n'avait point la profondeur régulière. Sa découverte n'était pas due au hasard, mais au souvenir fidèlement transmis dans la famille Chenaux. Il faut savoir en effet que Félicien Vernaz, né le 5 juin 1808 à la Tour-de-Trême, et décédé au même lieu, le 25 mai 1884 (l'année même où M. Weitzel devint dépositaire de la relique familiale), était fils de Joseph Simon Vernaz et de Marie Marguerite Chenaux, fille de Pierre Nicolas [1]. La tête était celle de son grand-père et l'on comprend que, durant son vivant, il ne voulût pas s'en dessaisir. MM. Lucien Morard et Louis Weitzel la gardèrent donc bien peu longtemps à l'air libre, ce qui écarte toute idée de substitution.

Il était nécessaire de l'établir avant de savoir si réellement les restes du supplicié avaient été transportés à la Tour-de-Trême, ainsi que le voulait une tradition qui, jusqu'ici, ne nous a pas trompés. Il reste à voir par qui et comment ils y furent ensevelis.

---

[1] Cf. Registres paroissiaux de La Tour-de-Trême. Renseignements obligeamment communiqués par M. l'ancien syndic Dupâquier, ancien député.

III. *Par qui la tête de Chenaux avait-elle été inhumée ?*

Dans un savant article, M. de Zurich[1] a reconstitué, aussi fidèlement que le lui permettaient les sources, l'enlèvement de la tête fichée, à Fribourg, sur la porte de Romont. Il a rappelé la version selon laquelle deux pères cordeliers en auraient été les auteurs et a souligné son invraisemblance. Aucun document contemporain ne mentionne en effet ces cordeliers ; l'historien Daguet est le premier à publier, en 1853[2], l'assertion dont il n'indique pas l'origine ; il paraît évident qu'il n'avait fait que recueillir une opinion répandue chez quelques anciens. Opinion certes suspecte !

On ne voit pas bien comment les cordeliers de Fribourg auraient eu partie liée avec les parents et les amis de Chenaux et se seraient risqués à se compromettre, eux et leur ordre, auprès de Leurs Excellences, dont ils étaient à la fois les hôtes et les sujets.

Une autre hypothèse a plus d'attrait. On la trouve exprimée dans un roman allemand intitulé *Am Moleson* qui a pour auteur le Dr Hans Brugger, décédé à Berne le 22 octobre 1915. Le docteur Brugger, historien de métier[3], avait poussé fort loin l'étude des mœurs et de la politique

---

[1] *En marge de l'insurrection de* 1781. *L'enlèvement de la tête de Pierre Nicolas Chenaux*, « Annales fribourgeoises », 1938, p. 44.

[2] *Chenaux, héros et martyr populaire*, dans « L'Emulation », 1853, p. 173, n. 1.

[3] Fils d'un instituteur de Berg, dans la paroisse de Schmitten (canton de Fribourg), Hans était né en 1860 et devint professeur au séminaire de Hofwil ; il fut collaborateur du *Bund*. Un de ses travaux les meilleurs est précisément sa thèse de doctorat parue à Berne en 1891 : *Der Freiburgische Bauernaufstand oder Chenaux-Handel (1781)*. Cette étude d'ensemble (la seule), relative à l'insurrection, n'a jamais été traduite et se trouve omise de l'article biographique du D.H.B.S., t. II, p. 313.

locale avant de composer son roman que traduisit M. Adolphe Despond, sous le titre *Au pays du Moléson*. Ce texte français qui, comme de juste, jouit d'une grande popularité en Gruyère, parut en 1920.

Les historiens ont coutume d'ignorer les romans historiques et, somme toute, ils font bien. La part d'imagination l'emporte trop sur l'austérité des documents, et dépister le vrai dans les détours du romancier devient une entreprise fastidieuse et d'un maigre profit. Il arrive pourtant que l'histoire et la littérature se pénètrent et s'entr'aident, quand l'auteur est formé aux méthodes de la critique. Hans Brugger est de ces derniers. Son intuition repose sur quelques données exactes, sur d'autres probables ou plausibles. Dans quelle de ces catégories rangera-t-on son récit de l'enlèvement ? Voyons un peu.

Qu'on veuille bien tout d'abord nous accompagner dans le temps où Chenaux portait encore sa tête sur les épaules. La famille de Chenaux, nous dit Brugger, avait pour ami « le jovial père Abondance, un capucin du couvent de Bulle »[1]. Lorsque les insurgés se mirent en route, le médecin Blaise Thorin, que l'auteur donne erronément pour père au conspirateur Charles Thorin[2], aurait pris l'initiative d'emmener dans sa voiture le père Abondance, car « le camp des paysans ne devait pas rester sans aumônier ». Réalité ou fiction, rien là que de très acceptable. Où l'on commence à se troubler, c'est à l'instant où Brugger donne ses assertions comme issues des souvenirs

---

[1] *Au pays du Moléson*, p. 16.

[2] *Ibid.*, p. 201 ; sur les Thorin, cf. *D.H.B.S.*, t. VI, p. 553. Dans les pages qu'il a consacrées à sa famille *(Notice historique sur Villard-sous-Mont)*, en 1876, J. H. Thorin (p. 148), ne reconnaît pas de parenté rapprochée entre Blaise et Charles, frère d'Ambroise (p. 150-154),. Voir aussi *Le Tocsin fribourgeois*, 1783, p. 80.

écrits par Charles Thorin et totalement ignorés [1]. Ici le littérateur fait bon marché de la crédulité du public. A coup sûr il est en droit de se servir à sa convenance d'un manuscrit ou d'un imprimé, mais non plus de guillemeter ses fioritures comme s'il les avait extraites d'un document où Charles ne cesse d'appeler « mon père » ce médecin dont il était le lointain cousin !

Or, d'après ces pseudo mémoires, Joseph Gremaud et Charles Thorin seraient partis, la nuit, à la recherche de Nicolas Chenaux, sur la route de Posieux à Ecuvillens. Arrivés à « l'endroit supposé »(?), Chenaux « gisait expirant, la poitrine percée ; à genoux à côté de lui, le père Abondance lui donnait les dernières consolations de la religion ». Transporté dans l'auberge, le capucin n'aurait cessé de le veiller, en priant jusqu'au matin, où les « archers de Fribourg »(?) vinrent lever le corps [2].

Passons ces libertés, car, en dépit de nos justes réserves, Hans Brugger nous intrigue. « Une semaine après ces événements — écrit-il [3] —, le père Abondance se trouvait de nouveau sur la grand'route de Bulle à Fribourg, cette fois en compagnie d'un père religieux du couvent. »

Après avoir dit, en cours de route, maintes prières pour l'âme de Chenaux, ils arrivèrent à la porte de Romont, et sous le prétexte d'exorciser les mauvais esprits, qui rôdaient autour du supplicié, le père se fit conduire par l'intérieur, à son emplacement, renvoya sous un prétexte la

---

[1] *Au pays du Moléson,* p. 224 et 222. — Serait-ce peut-être l'« Histoire de la Gruyère » inédite du conseiller Jean-Joseph Comba, souvent citée par J.-H. Thorin (*op. cit.*, p. 44, 152 et *passim*) ?

[2] *Au pays du Moléson,* p. 228. — Si le P. Abondance eût été là, on aurait pas éveillé, à 1 h. ½ du matin, le curé d'Ecuvillens pour administrer le moribond, ce que dans sa terreur il se refusa de faire. D'ailleurs, « un moment après », on revint lui crier « que Chenaux était expiré ». Cf. J. Gremaud, *Documents inédits relatifs à l'insurrection de Chenaux,* A.S.H.F., t. IV, 1888, p. 376.

[3] *Au pays du Moléson,* p. 234.

garde, ramena la pique à l'intérieur, en détacha la tête qu'il plaça dans un panier (?), remit la pique à sa place et s'en alla, après avoir déclaré au portier que la cérémonie était achevée.

« C'est fait, vous serez maintenant tranquille », lui dit-il. « Les deux capucins franchirent la petite porte ouverte pour eux » et s'éloignèrent. Le lendemain soir, « le vieux marguiller de La Tour enleva discrètement quelques pellées de terre sous une pierre tombale devant le portail de la petite église. Lorsque la nuit fut venue, le père capucin apparut avec son panier. »

Il était accompagné du curé, mis dans la confidence. « Les deux ecclésiastiques ensevelirent alors la tête de Chenaux avec le cérémonial liturgique. Le marguiller remit un peu de terre dessus et replaça la grosse pierre. Afin de pouvoir la reconnaître, il grava dans un angle les lettres P.N.Ch. » [1]

On dira sans doute que nous pouvions nous épargner le soin d'évoquer le conte de Brugger, alors que des données authentiques viennent d'en éclairer toute la fantaisie. Vaut-il bien la peine d'écouter l'auteur nous parler de l'inhumation, alors qu'il vient de narrer l'enlèvement dans des termes tout à fait contraires à la réalité ? Peut-être. Mais il nous a paru convenable de montrer pourquoi il nous fallait avoir l'œil ouvert et le bon !

Au reste peu nous importe le cérémonial liturgique, peu nous importe même la pierre gravée P.N.Ch. Le souci, tout germanique, d'authentiquer l'emplacement du crâne semble avoir inspiré à Brugger cette imprudente inscription qui eût tout à fait dispensé Félicien Vernaz d'être le gardien du mystère : si le moindre signe eût subsisté sur la pierre, celle-ci eût été conservée en même temps que la tête, lors de l'exhumation [2].

---

[1] *Ibid.*, p. 238.

[2] M. Emile Dupâquier tient, comme nous, cette assertion pour imaginaire.

Que peut-il bien subsister de tout ceci pour l'histoire ? Il reste le père Abondance. C'est lui qui nous intrigue, car le père Abondance n'appartient pas à la fiction. A son baptême, qui avait eu lieu à la Tour-de-Trême, le 18 juillet 1732, il avait reçu le nom de Pierre Nicolas Vallélian. Entré dans l'ordre des capucins, le 10 juin 1754, sous le nom de père Abondance (Abundantius), il mourut à Bulle le 25 novembre 1787 [1].

Pierre Nicolas Vallélian, né en 1732 ; Pierre Nicolas Chenaux, né en 1740 ; le rapprochement s'impose. La concordance de ce double prénom est-elle un effet du hasard ? On a peine à le croire, car on ne s'appelait pas Pierre-Nicolas, même à La Tour, comme on s'appelle Jean-Pierre, Jean-Jacques ou Jean-Baptiste. Et pourtant les deux enfants n'avaient pas les mêmes parrains. Celui de Chenaux est connu, c'était son oncle le notaire Pierre Chenaux [2] ; celui de Vallélian était Pierre Blanc de Corbière. Nous n'avons pas trouvé non plus qu'il y eût de parenté entre les mères des deux Pierre-Nicolas, celle de Chenaux étant Marie Marguerite Repond de Villarvolard [3], et celle de Vallélian, Madeleine Sudan d'Enney. De plus Nicolas était le prénom du grand-père Chenaux, tout naturellement remis en usage pour son petit-fils. Sans doute, les deux enfants avaient été baptisés par le même curé, Dom Claude Nicolas Repond, mais il n'est guère dans l'usage d'attribuer le nom du prêtre à ceux qu'il baptise. Aucune raison familiale ne répondant à notre question, nous devons nous aider du simple bon sens. S'il n'y avait point de parenté entre les

---

[1] A.E.F., « Catalogue des Capucins fribourgeois », d'après un manuscrit conservé aux archives des capucins à Lucerne, copié en 1908 par M. Tobie de Ræmy, archiviste honoraire, p. 16, nº 247 de la copie. Texte obligeamment communiqué par M. le comte de Zurich. — On sait que les reliques de saint Abondance, jadis à la Valsainte, se conservent et se vénèrent à l'église de Charmey.

[2] Cf. P. de Zurich, *A. F.*, 1935, p. 42.

[3] *Ibid.*, p. 40.

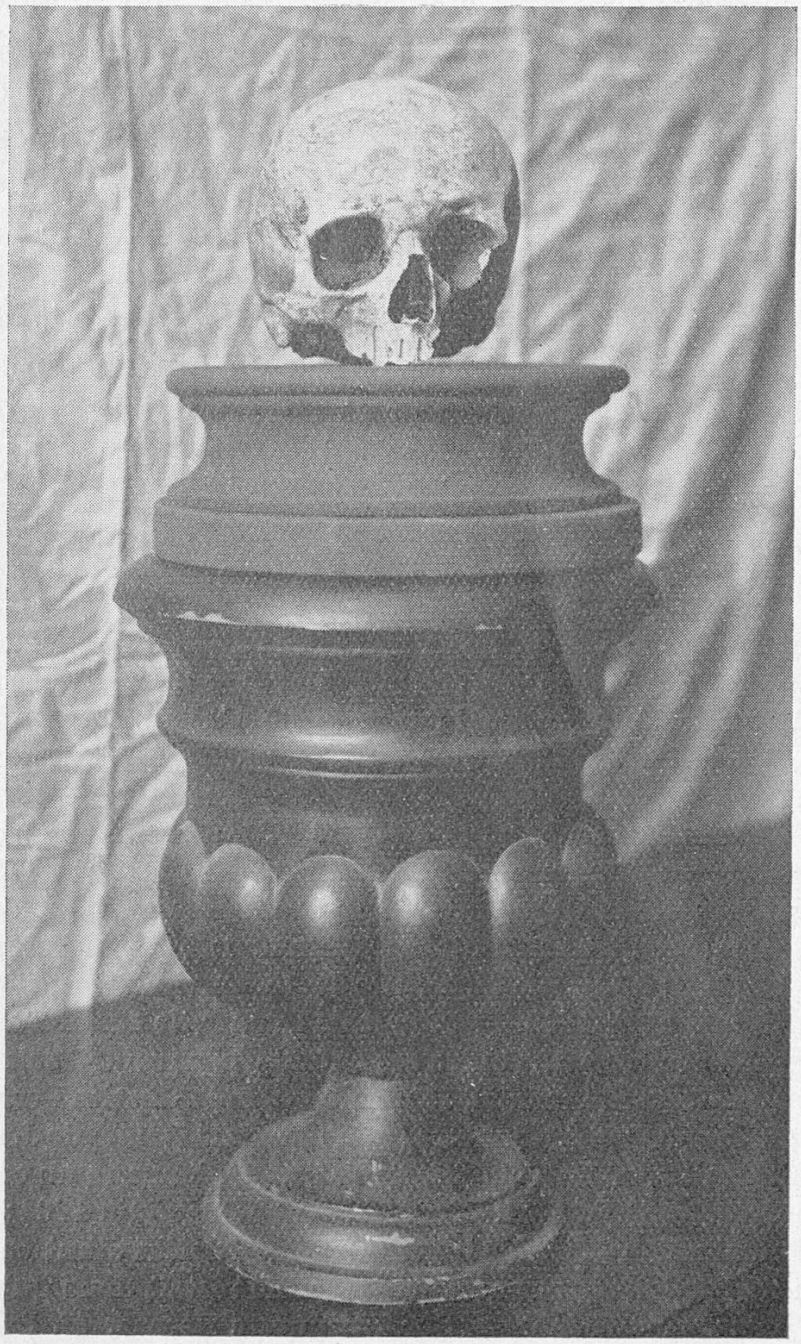

Le crâne de Pierre-Nicolas Chenaux
et l'urne en laquelle il repose au Musée gruérien.

(Photographie S. Glasson.)

deux ménages, il y avait à coup sûr de la sympathie, voire même de l'amitié, car on ne donne pas volontiers à son fils des prénoms qui évoquent aussitôt de secrètes animosités. Des marques d'affection nous seront bientôt d'ailleurs apportées. Plus tard, Théodule Joseph Vallélian, curial et avocat, eut encore de sa femme deux fils, nommés l'un et l'autre Jean Joseph. Le premier naquit le 30 mai 1736 et mourut en bas-âge; le second vint au monde le 4 avril 1742 [1].

De deux ans plus jeune que Chenaux, il suivit la carrière de son père auquel il succéda en qualité de curial, lorsque Théodule Joseph mourut en 1765 [2]. Or, moins de deux ans plus tard, Jean Joseph servait de témoin à son

---

[1] Selon les extraits généalogiques des registres baptismaux de La Tour-de-Trême qu'a bien voulu relever à notre intention M. l'ancien syndic Dupâquier, la famille de Théodule Joseph Vallélian et de sa femme Madeleine Sudan, se composait des enfants suivants:

1° Théodule Joseph, né le 15 mars 1728; 2° Anne Marie, née le 29 mai 1729; 3° Marie Stéphanie, née le 10 octobre 1730; 4° *Pierre Nicolas*, né le 18 juillet 1732 (parrain: Pierre Blanc de Corbière; marraine: Stéphanie Sudan, d'Enney); 5° Jean Joseph, né le 30 mai 1736; 6° Marie Rose, née le 15 janvier 1740; 7° *Jean Joseph*, né le 4 avril 1742. — Avant de mourir, le curial Théodule Joseph partagea ses biens entre ses enfants survivants, soit Marie Etiennette (Marie Stéphanie), femme de Claude Charles Bernaz, de Thonon, Jean Joseph, Nannette (Anne Marie), femme de Jean Joseph Du Paquier, de La Tour, Marie Rose, pensionnaire au couvent de Montorge. (A.E.F., R.N. 2743, f°s 38 v° à 40, 9 juin 1764; aimable communication de M. de Zurich). Pierre Nicolas étant entré en religion ne participait pas au partage; il ne restait donc qu'un fils laïc vivant: Jean Joseph. — Sur Etiennette Bernaz, cf. Brugger, p. 116, qui l'appelle « eine Frau Beriaz, geb. Vallelian ».

[2] Le 1er mars 1765, la place de curial étant devenue vacante par la mort du notaire Vallélian (A.E.F. Man. 315, p. 105), Jean Joseph recevait la patente de notaire, le 22 mai de la même année, et fut nommé curial deux jours après (A.E.F., Man. 316, p. 236 et 241). Renseignements communiqués par M. P. de Zurich.

ami Pierre Nicolas Chenaux, lors de son mariage, le 2 février 1767, le second témoin étant le châtelain Chenaux lui-même [1].

Cette amitié fut fidèle, puisque le curial Vallélian devint un des principaux conjurés de Nicolas Chenaux et que sa complicité lui valut vingt ou trente ans d'exil [2].

Telles étaient donc les relations étroites qui unissaient les Vallélian et les Chenaux, les deux plus influentes familles de la commune, que la justice vengeresse de LL. EE. venait de frapper dans leurs chefs. Mais que dire du père Abondance même, ce frère aîné de Jean Joseph ? En d'autres termes, sur quoi pouvait bien reposer les assertions contenues dans le roman de Hans Brugger ?

L'an 1924, dans une conversation, feu le R. P. Basile Droux, du couvent des RR. PP. capucins de Bulle, nous déclarait que les auteurs de l'enlèvement nocturne pourraient bien n'être pas deux cordeliers, mais deux capucins de Bulle. Et, dans un billet du 16 mai 1924, il voulut bien nous écrire ces lignes à propos du roman de Hans Brugger: « Je sais bien que ce livre n'est pas un document historique.

---

[1] P. de Zurich, dans *A. F.*, 1935, p. 111.

[2] Le comte François de Diesbach de Torny (*Journal d'un contemporain*, dans « L'Emulation » 1853, p. 11, au 7 juillet 1781), dit: « Ensuite on jugea le curial Vallélian, de La Tour, âgé de 42 ans, homme fort crapuleux, qui fut condamné à *trente ans* d'exil ». On voit que l'âge ne correspond pas à la réalité; le comte de Diesbach a évidemment confondu avec la date de naissance 1742; quant au qualificatif, il ne saurait faire grande impression de la part d'un des députés du Deux-Cents qui jugeaient le prévenu. Dans sa *Chronique scandaleuse*, François-Ignace de Castella, sans doute moins bien informé (*A.S.H.F.*, t. VI, p. 427), déclare que le curial Vallélian, « déchu de son emploi », fut « banni pour *vingt ans* ». Il avait été arrêté le 15 mai (L'*Emulation* 1852, p. 175). Son signalement a paru dans le *Tocsin fribourgeois* (réimpression), p. 138. On sait que les circonstances politiques servirent les bannis, en sorte que Jean Joseph Vallélian *olim scriba* revint à La Tour-de-Trême où il mourut le 19 février 1802. (Reg. des Décès de La Tour, vol. I, p. 155; communication de M. de Zurich).

Cependant ce qu'il raconte au sujet du P. Abondantius capucin de Bulle, emportant le crâne de Chenaux, je l'ai entendu raconter au R. P. Apollinaire Dellion, au couvent de Fribourg, en 1897. Je ne sais où il a puisé ses renseignements ».

Le 13 mai 1925, le père Basile nous confirmait de vive voix ces propos. De plus, s'étant rendu depuis, à Lucerne, il avait retrouvé aux archives de la province la mention du père Abundantius, de la communauté de Bulle, lequel avait été « déplacé pour avoir eu des relations trop nombreuses et trop fréquentes avec les familles du pays ».

Ce sont là des informations précises et précieuses.

Que ce déplacement ait été en relation avec le fameux soulèvement paraît peu contestable. On désirerait en revanche connaître les sources du père Dellion. Seraient-ce les archives provinciales elles-mêmes ? Un historien de sa valeur, connu pour ses travaux scrupuleux, n'aurait pas avancé la chose sans preuves ; malheureusement, elles n'ont pas été publiées. Comme l'assertion concorde avec celle de Brugger, on est porté à croire que l'auteur de *Am Moleson* la tint de cet érudit auquel, dans son enquête, il eût été naturel qu'il se référât [1].

Sans doute, ces éléments ne suffisent pas à transformer encore en certitude, au sens absolu du terme, le transfert de la tête de Chenaux à La Tour par le père Abondance. Il faut du moins rendre grâce à la mémoire de Brugger qui, tout en ignorant l'identité du personnage, semble mettre les historiens sur une piste digne d'être suivie.

Dès lors, et même si les archives devaient demeurer à jamais muettes sur de plus amples détails (ce qui n'est

---

[1] Dans son étude de 1891, Brugger ne cite nulle part le P. Dellion et ne mentionne pas davantage le P. Abondance. Il se borne à parler (p. 121) en termes vagues des deux cordeliers qui auraient transporté la tête de Chenaux. — De nouveaux renseignements lui parvinrent donc ultérieurement.

pas certain), on est en droit de songer que le père Abondance avait bien été mêlé au mouvement insurrectionnel et, tout autant, à l'enlèvement des restes de Chenaux.

Quant au second religieux — s'ils étaient deux — où faudrait-il le chercher ? En date du 5 mai 1781, le gouvernement de Neuchâtel, répondant à une lettre du 2 que lui avait adressée celui de Fribourg, signifiait qu'il avait envoyé des ordres spéciaux au châtelain du Landeron « à raison d'une Chenaux de Gruyère, mariée à Cressier (sur Landeron) et d'un père capucin de ce nom établi au Landeron »[1].

M. de Zurich qui nous a procuré ce texte intéressant et qui a établi la généalogie de Pierre Nicolas avec son exactitude habituelle, ne trouve point ce religieux dans la parenté rapprochée du patriote. En revanche, il existe un père Romain Nicolas Deschenaux, d'Echarlens, baptisé le 9 août 1713, entré dans l'ordre des capucins le 9 janvier 1732, sous le nom de père Hermengildus, lequel mourut à Fribourg le 9 juin 1793[2]. Les Chenaux de La Tour ayant été souvent appelés de Chenaux ou Deschenaux[3], il est possible que ce soit de lui qu'il fût question. Mais nous n'avons pas la preuve qu'il ait vécu au couvent du Landeron. Peut-être le gouvernement de Neuchâtel faisait-il du zèle en signalant cet homonyme à celui de Fribourg. Quoi qu'il en soit, il est certain que le père Hermengildus ne fut pas inquiété.

Du reste, comme l'a fort bien montré M. de Zurich[4] « l'enlèvement avait été accompli par *plusieurs* hommes, venus de l'extérieur, et ayant utilisé une grande échelle ». Le père Abondance pouvait fort bien être seul religieux au milieu de gens dont beaucoup devaient être ses parents

---

[1] A.E.F., Troubles de 1781, N° 28*a*.
[2] A.E.F., Catalogue des Capucins fribourgeois, n° 216.
[3] Cf. P. de Zurich, *A. F.*, 1935, p. 35-36.
[4] *A. F.*, 1938, p. 44-45.

ou ses amis. Il est naturel qu'on eût désiré la présence d'un ecclésiastique pour enlever dignement ces restes.

On ne saurait oublier enfin que le curé de La Tour-de-Trême était alors Dom Jacques Philippe Thorin, de Villars-sous-Mont, doyen du décanat [1], et qu'il appartenait lui-même à la famille des partisans de Chenaux, Blaise, Ambroise et Charles Thorin [2]. On comprend aisément qu'il ait accueilli les restes du supplicié dans l'enclos sacré ; il fallait bien d'ailleurs une secrète entente avec la cure, et l'intermédiaire du capucin en aplanissait le chemin.

Sur ces probabilités, nous devons conclure. Elles nous paraissent assez fortes pour reconnaître, avec la plus grande vraisemblance, au père Abondance, capucin de Bulle, le mérite d'avoir courageusement rendu à la mémoire d'un ami malheureux les derniers devoirs de la piété.

---

[1] A. Dellion, *Dict. hist. et stat. des paroisses*, t. VII, p. 206.
[2] Cf. J.-H. Thorin, *op. cit.*, p. 146-154.